

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT HABITAT ET MOBILITÉS
DE L'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

4 ans de travail et un PLUi-HM approuvé

L'élaboration du PLUi-HM a débuté en septembre 2021. Après 4 années de travail intense, dont 466 temps d'échanges, le conseil communautaire, réuni en séance le 11 décembre 2025, a approuvé le PLUi-HM de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et l'abrogation des cartes communales de Luchy / Muidorge.

Le PLUi-HM, c'est quoi ?

Le PLUi-HM a pour finalité de se substituer aux documents d'urbanisme communaux. Ce document unique fixe un cadre clair pour l'aménagement du Beauvaisis.

Il concilie les enjeux de développement (construction, logements, équipements, services) avec ceux des mobilités, et aussi ceux de protection du patrimoine et de l'environnement. Il permet ainsi de déterminer des orientations stratégiques



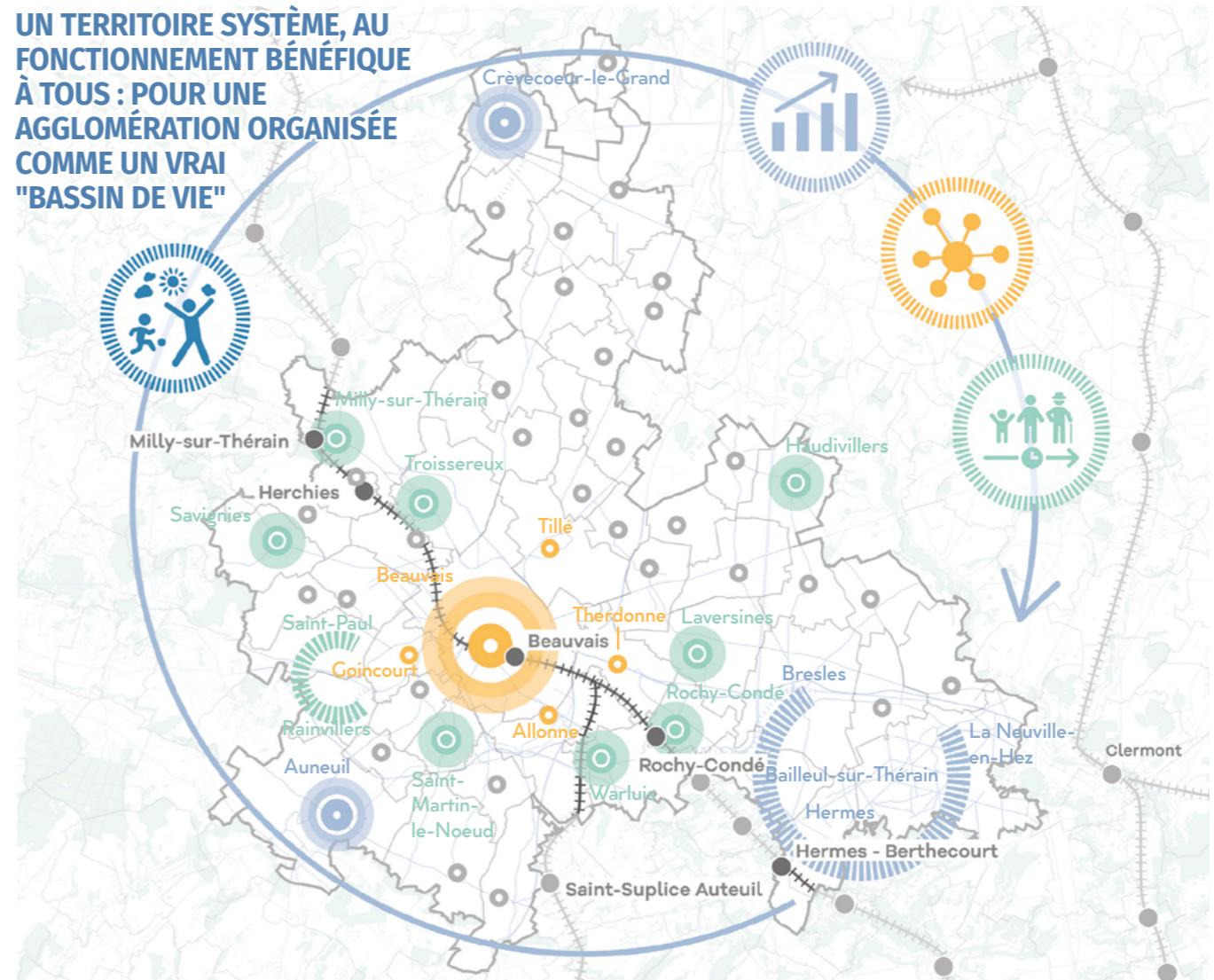
sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants.

Il définit aussi des règles de constructions applicables à chaque parcelle, pour toutes les communes de l'Agglomération du Beauvaisis.



Le Beauvaisis constitue une agglomération « à taille humaine » dans laquelle il est à la fois possible d'habiter, de travailler, de se déplacer et de se divertir. La communauté d'agglomération souhaite conforter les complémentarités et les synergies déjà à l'œuvre et les renforcer pour permettre à tous (chaque commune, chaque habitant, chaque usager) de trouver une place dans le développement du territoire.

UN TERRITOIRE SYSTÈME, AU FONCTIONNEMENT BÉNÉFIQUE À TOUS : POUR UNE AGGLOMÉRATION ORGANISÉE COMME UN VRAI "BASSIN DE VIE"



Orientation 1 : Conforter l'organisation du quotidien et renforcer l'armature territoriale

Pôle majeur et autres communes du pôle majeur

Pôles intermédiaires

Pôles de proximité

Communes rurales

Pôle majeur :

Beauvais
Autres communes du pôle majeur : Allonne, Goincourt, Therdonne et Tillé

Pôles intermédiaires : Auneuil, Crèvecœur-le-Grand et les communes du pôle autour de la forêt de Hez-Froidmont que sont Bailleul-sur-Thérain, Bresles, Hermes et la Neuville-en-Hez

Pôles de proximité : Haudivillers, Laversines, Milly-sur-Thérain, Rochy-Condé, Saint-Martin-le-Noeud, Savignies, Troissereux, Warluis et les communes du pôle de l'Avelon que sont Rainvilliers et Saint-Paul

Communes rurales : autres communes

Orientation 2 : Proposer une offre résidentielle diversifiée

Produire de l'ordre de 400 logements par an

Assurer leur répartition dans une logique de confortement de l'armature territoriale

Assurer une production diversifiée

Orientation 3 : Développer toutes les formes de mobilités

Valoriser la présence des gares

Orientation 4 : Préserver et valoriser des espaces dédiés au temps libre